

Le centre de rééducation de Kerpape a son école

L'unité d'enseignement du centre de rééducation accueille 90 élèves, de la maternelle à la 3^e. Cela permet à des enfants de suivre un cursus adapté, à d'autres de ne pas interrompre leur scolarité.

Reportage

Dans les couloirs, il y a de la couleur, des dessins accrochés aux murs. Il y a surtout des sourires, des rires, des regards espiègles, un peu de chahut aussi. Comme dans n'importe quelle école. Sauf qu'ici, il y a aussi des enfants en fauteuil, certains positionnés dans des verticalisateurs (un appareil permettant aux personnes en fauteuil de se tenir, temporairement, debout) et des professionnels de santé dans les classes.

L'unité d'enseignement du centre de rééducation de Kerpape, à Plœmeur, près de Lorient, accueille 90 élèves, scolarisés de la maternelle à la 3^e. Certains dépendent de l'Institut d'éducation motrice (IEM) Ar Men, qui accueille des enfants souffrant de déficience motrice. Ces derniers effectuent, souvent, l'intégralité de leur scolarité ici. D'autres sont de passage. L'école de Kerpape leur permet de bénéficier de soins, souvent lourds, sans pour autant interrompre leur scolarité.

L'inclusion ? « Du gagnant-gagnant »

Mais comment fonctionne l'unité d'enseignement ? « Comme n'importe quelle école », sourit Virginie Spriet-Delmon, la coordinatrice de l'établissement. À savoir que les enseignants (tous spécialisés) mènent de nombreux projets, culturels notamment, que des sorties sont organisées, parfois en compagnie d'élèves d'autres établissements scolaires.

L'école de Kerpape favorise l'inclusion. Des élèves fréquentent, deux fois par semaine, le collège Anita-Conti, à Lorient. D'autres le lycée Marie-Le Franc. « Si on veut tendre vers une société plus inclusive, il



Dans les classes, chaque élève dispose d'un matériel adapté.

PHOTO : OUEST-FRANCE

faut multiplier ce genre d'initiatives, glisse Virginie Spriet-Delmon. Plus on se fréquente, plus on se comprend. Ces échanges, ces projets menés en commun participent à l'acceptation de la différence. C'est du gagnant-gagnant, même si l'inclusion ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il faut toujours raisonner au cas par cas afin de faire les choses dans l'intérêt de l'enfant. »

S'adapter à chaque enfant, c'est l'une des caractéristiques de l'école de Kerpape. Ici, les enseignements se font en fonction des pathologies des uns et des autres. Les élèves disposent d'un matériel individualisé, imaginé parfois par les ergothérapeutes du centre. Quand certains bénéficient d'un cursus adapté, les élèves de deux classes de collège (une classe de 6^e-5^e, une autre de 4^e-3^e) suivent le même programme que

n'importe quel autre collégien. Jusqu'à passer leur brevet des collèges au sein du centre de rééducation.

« L'important est que chacun progresse »

Quinze enseignants (sept professeurs des écoles à temps plein, huit professeurs de collège à temps partiel) composent l'équipe pédagogique. L'école de Kerpape est une petite structure, où l'on tisse des liens forts, où l'on avance en équipe. « La principale différence avec un établissement classique, ce sont les échanges permanents que l'on a avec les professionnels de santé, souligne Yannick Hall, professeur des écoles. La priorité, ce sont les soins. Si l'on constate, par exemple, qu'un élève fatigue, on le fait immédiatement remonter. »

L'équipe pédagogique doit faire

preuve d'agilité. « Au sein d'une même classe, on peut avoir des enfants qui apprennent les sons de base pour commencer à lire, et d'autres qui lisent des textes de plusieurs pages. L'important est que chacun progresse », pointe Yannick Hall.

L'enseignant, qui a effectué sa première rentrée à Kerpape en septembre 2024, ne voit pourtant pas son métier différemment. « Au départ, je m'interrogeais sur la façon dont j'allais appréhender le handicap. Finalement, je ne le vois pas. On a face à nous des élèves avec leurs particularités, mais qui sont des enfants ou des adolescents comme les autres. Dans une classe, il y a des élèves scolaires, des « perturbateurs »... Comme partout. »

Stéphane BACRO.

L'Adil lance son enquête sur les loyers

L'enquête lancée par l'Agence départementale pour l'information sur le logement permet de connaître le montant moyen des loyers.

Trois questions à...

Élise Demay, directrice de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil 56).

C'est quoi cette grande enquête de l'Adil ?

C'est une enquête que l'on mène tous les ans, dans le cadre des observatoires locaux des loyers et, depuis 2017, à l'échelle des intercommunalités du sud Morbihan (Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Auray Quiberon terre atlantique, Lorient agglomération et Blavet Bellevue océan communauté). On la complète avec les 6 500 données qu'on extrait et anonymise depuis les fichiers d'une cinquantaine d'agences immobilières.

À quoi sert-elle ?

Elle permet de connaître l'évolution des loyers par territoire et le montant du loyer médian et donne des informations sur les indicateurs de tension. Les données, disponibles en ligne sur le site de l'Adil, en fin d'année, offrent une vision du marché qui se révèle utile tant aux propriétaires bailleurs et locataires qu'aux élus locaux. Elle permet de mieux comprendre l'évolution des loyers et les dynamiques du marché locatif.

Comment se déroule l'enquête ?

Jusqu'au 21 mars, entre 18 h et 20 h,



Élise Demay, directrice de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil 56). PHOTO : OUEST-FRANCE

quatre agents de l'Adil vont interroger, par téléphone, les propriétaires de 830 logements qui gèrent en direct, dans les territoires des quatre intercommunalités précitées. Outre les caractéristiques du logement, on leur demande s'ils louent toujours, s'ils ont changé de locataire, augmenté le montant du loyer.

On n'a rien à vendre : on collecte simplement de la donnée qui va permettre d'avoir accès à des infos transparentes et de mieux appréhender la réalité du marché locatif local.

Nicolas EMERIAU.

Bombe : en conflit avec d'autres voisins

Le trentenaire mis en examen pour tentative d'assassinat à Gourin avait déjà eu maille à partir avec sa victime. Et avec d'autres voisins.

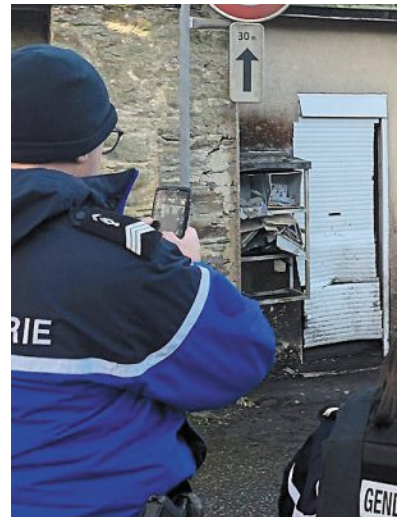
Suspecté d'avoir placé une bombe artisanale dans la boîte aux lettres d'un voisin, un Gourinois de 32 ans a été mis en examen dimanche pour tentative d'assassinat et placé en détention provisoire. La victime, dont le pronostic vital a un temps été engagé, est sortie du coma. Mais, comme l'indiquait le vice-procureur de Lorient, il présentait « des blessures extrêmement graves » qui pourraient, à terme, « entraîner des mutilations permanentes ».

L'enquête des gendarmes de Pontivy et de Rennes, qui a abouti quatre jours après l'explosion, avait privilégié l'hypothèse du différend de voisinage. Il est vrai que le mis en cause - Vincent Plassard, qui demeure à ce jour présumé innocent - avait déjà eu maille à partir avec ce même voisin : voici près de deux ans en effet, tous deux avaient dû répondre, devant le même tribunal de Lorient, de faits de violences avec armes.

Interdit d'entrer en contact avec lui

Un tribunal devant lequel le trentenaire, déjà condamné deux fois pour violences et en état de récidive légale, a été encore convoqué au printemps dernier. Cette fois après s'être montré violent avec un couple d'autres voisins : le 27 mai 2023, il les avait agressés, à la terrasse d'un bar de Gourin, à coups de matraque télescopique. Il avait frappé quatre fois, dans le dos de l'homme, puis sur sa compagne qui s'interposait, avant d'être mis en fuite par d'autres clients.

À l'audience, le 4 avril dernier, le prévenu avait expliqué que le Gouri-



Un homme a été grièvement blessé à Gourin, le 29 janvier, après l'explosion d'une bombe artisanale déposée dans sa boîte aux lettres.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

nois agressé, accompagné d'amis, l'avaient insulté un mois plus tôt « alors que je réparais ma voiture près de chez moi. Puis ils m'avaient suivi à mon domicile pour me frapper ». À partir de ce jour-là, le trentenaire prenait toutes les précautions pour éviter de le rencontrer, « rentrant tard le soir, évitant le centre » de la commune. Lorsqu'il l'a croisé ce 27 mai, « par hasard, tout un tas de sentiments négatifs ont ressurgi »... Le tribunal devait le condamner à six mois de prison avec sursis probatoire et lui faire interdiction d'entrer en contact avec ces autres voisins.

Yvan DUVIVIER.

Viols : le grand-père condamné à 15 ans de prison

Un Lorientais a été condamné, hier, à 15 ans de prison par la cour criminelle du Morbihan. Il a été reconnu coupable de viols et d'agressions sexuelles, notamment sur cinq de ses petits-enfants.

Justice

Toute la journée de lundi, l'accusé de 63 ans a nié les accusations qui lui ont valu de comparaître devant la cour criminelle du Morbihan. Il n'a pas repris le terme de « complot », comme il avait pu le faire devant le magistrat instructeur, mais a maintenu fermement sa version : « J'ai rien fait de tout ça. »

Tout ça ? Les viols et agressions sexuelles sur cinq jeunes enfants, qualifiés « d'incestueux » car commis sur ses propres petits-enfants et ceux de sa femme, tandis qu'une voisine âgée de 14 ans avait elle aussi été agressée.

Auditions filmées des enfants

Les premiers faits ont été dénoncés par sa propre fille, « en colère contre ce père » dont elle aura vainement

attendu « qu'il avoue », alors qu'une première procédure judiciaire le concernant avait été classée sans suite en 2019.

À l'audience, les auditions filmées des toutes jeunes victimes ont été restituées sur les écrans. Difficile de remettre en cause leurs paroles, sincères, circonstanciées, particulièrement émouvantes, leur langage corporel trahissant leur embarras. Une émotion qui n'a jamais disparu dans les propos comme dans l'attitude du Lorientais, dont seule la femme est venue prendre la défense lundi après-midi.

Au terme d'un très court délibéré, la cour criminelle du Morbihan, hier soir, a condamné le Lorientais de 63 ans, détenu depuis le mois de septembre 2022, à quinze années de réclusion criminelle. Cette peine est assortie d'un suivi sociojudiciaire de sept années.



Le Lorientais de 63 ans a comparu pendant deux jours devant la cour criminelle du Morbihan pour des faits de viols et d'agressions sexuelles sur cinq jeunes enfants et une adolescente.

PHOTO : THIERRY CREUX / ARCHIVES OUEST-FRANCE

LE BADA

"Peut-on se fier à un homme à la solde de Vichy ?
Un premier roman virtuose."
Le Nouvel Obs

Pour jouer, flashez le QR Code ou rendez-vous sur laplace.ouest-france.fr

Réservé aux abonnés

Découvrez "Le Bada" de Bernard Stora

LE PARADIS CACHE

selection GRAND PRIX DES LECTEURS 2024

Pour jouer, flashez le QR Code ou rendez-vous sur laplace.ouest-france.fr

Réservé aux abonnés

Découvrez "Le paradis caché" de Lucas Di Fulvio

Le Morbihan en bref

Du répit à domicile pour les aidants familiaux

Depuis plus de quarante ans, l'Assap, agence de services d'aide à domicile basée à Saint-Avé, près de Vannes, accompagne au quotidien les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. Interventions sur mesure (jour, nuit, week-end) et prestations de confort (entretien du logement, repassage...). l'association met également à disposition des aidants familiaux un service de répit à domicile. « L'objectif est de proposer des interventions aux aidants pour qu'ils puissent souffler un peu », indique Sylvie Richard, responsable du service d'aide à domicile à l'Assap.

Accompagnée de Daniel Pannier, président de l'association et égale-

ment aidant, elle a profité de la traditionnelle rencontre de début d'année entre particuliers employeurs et salariés pour aussi parler de ce service. « Concrètement, cela peut être quelques heures pour une activité sportive, un week-end pour un mariage, ou encore une semaine pour des vacances », a détaillé Sylvie Richard.

Un service qui peut aussi être pris en charge dans certaines conditions (Allocation personnalisée d'autonomie, Apa 3, par exemple). « Les aidants familiaux ont souvent aussi une vie bouleversée et ont besoin de soutien. Alors le rôle de l'Assap est aussi de leur donner un peu d'air », confirme Daniel Pannier.